

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-deux le 7 septembre à 19h30, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 1^{er} septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LO-SIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LEGAY

Secrétaires de séance :

Mme LEFEVRE – M. TOURAINE

DB2022-42 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SIRGSC (Syndicat Intercommunal de la restauration du groupement scolaire de Cormeilles)

M. le Maire notifie au conseil que la participation de la commune au SIRGSC pour l'année 2021 s'élève à 8 733 €. Mme Pautre signale que le prestataire va augmenter ses tarifs du fait de la hausse des prix des denrées alimentaires et que cela aura sans doute une incidence sur les sommes dues par les familles et les communes. Une réunion du syndicat est prévue le 20 septembre pour évoquer ce sujet. Elle informe également les membres du Conseil que 2 nouvelles personnes viennent d'être embauchées par le Syndicat de Cantine, à raison de 1h30 le midi.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement des sommes dues dont le montant est défini ci-dessus.

Le maire, Jacky LESAULNIER

